

## Affaires classées, suspendues ou en cours

### Projet Institutionnel

Considéré comme urgent depuis 2008 déjà, le Projet Institutionnel (PI) de la FASE n'a encore pas vu le jour. Seule la partie définissant l'organisation et la gouvernance a été votée par le conseil de fondation en 2010.

Depuis, les nombreuses tentatives de la rédaction d'un véritable PI ont toutes avortées, un peu comme si certains partenaires ne voyaient pas l'intérêt pour la FASE de se doter d'un texte qui lui donne une ligne politique et précise, notamment, son rapport aux associations de centres et de ludothèques.

Les syndicats se sont toujours énormément investis sur ce dossier.

Ce sujet a été abordé à de nombreuses reprises en AG et il en ressort que le personnel reste attaché à la rédaction d'un PI qui permettrait de **préciser les processus dans lesquels le travail d'animation socioculturelle s'insère**, en d'autres termes, comment en animation socioculturelle on met en application les valeurs sur lesquelles on se fonde.

Le collectif « **En route vers mars** » de 2024 a choisi le projet institutionnel comme thème de la 2ème journée genevoise de l'animation socioculturelle. Comme les tentatives de rédiger un projet institutionnel avec les communes et le canton n'ont pas marché, nous allons rédiger un **PI terrain**.

Les **syndicats et la FCLR** vont se rencontrer début 2025 pour entamer les discussions sur ce PI de terrain, qui nous permettent de nous mettre d'accord **sur la ligne politique que nous voulons donner à la FASE**.

**Pour rejoindre le Groupe de Travail PI contactez Alice !**

### Calcul des heures en cas d'absence

Avec la **mise en place de Tipeg**, la manière de calculer les absences s'est uniformisée avec la décision unilatérale (aucune consultation des syndicats) du secrétariat général de calculer les absences au prorata du temps de travail sans tenir compte de l'horaire planifié pour la personne absente. C'est à dire que pour une personne travaillant à 50% un jour d'absence sera toujours **compté 4 heures, même si le jour d'absence, elle était sensée travailler 8 heures**.



#### Dans ce numéro :

- Affaires en cours, suspendues ou classées **pages 1-4**
- La commission paritaire **Page 5**
- Brèves **page 6-7**
- Informations syndicales **page 7**
- Agenda **Page 8**

Nous avons été interpellés par plusieurs membres se trouvant dans la délicate situation de devoir des heures à son lieu de travail, suite à une absence d'une durée de moins d'une semaine. Nous avons réussi à ouvrir une discussion sur ce sujet en commission paritaire dans le cadre des discussions sur la

directive « gestion des absences ». **L'AG du personnel nous a mandaté pour défendre le modèle le plus favorable aux fonctions les plus précaires.**

Les syndicats ont proposé un modèle dual : une absence survenant dans les 15 jours comptée selon la planification horaire, une absence au-delà de 15 jours comptée prorata du temps de travail. Nous sommes à bout touchant d'un accord en paritaire.

## Réévaluation des

Il y a quelques mois, nous Fondation a mandaté le **revalorisation des à responsabilité** », fonction hiérarchique à coordinateur.trices région les moins rémunérées ne revalorisation.

Nous avons donc envoyé demander des cette démarche. Nous dénoncer ce processus copie de ce courrier a été FCLR en juin.

## Réévaluation des

Les syndicats SIT et SSP **des fonctions les plus monos (classe 6)** et sociales (avec ou sans entamé un travail de revalorisation de leur salariale avec les généralde la FASE. ce processus. Si vous fonctions, organisez-appui.

## fonctions élevées

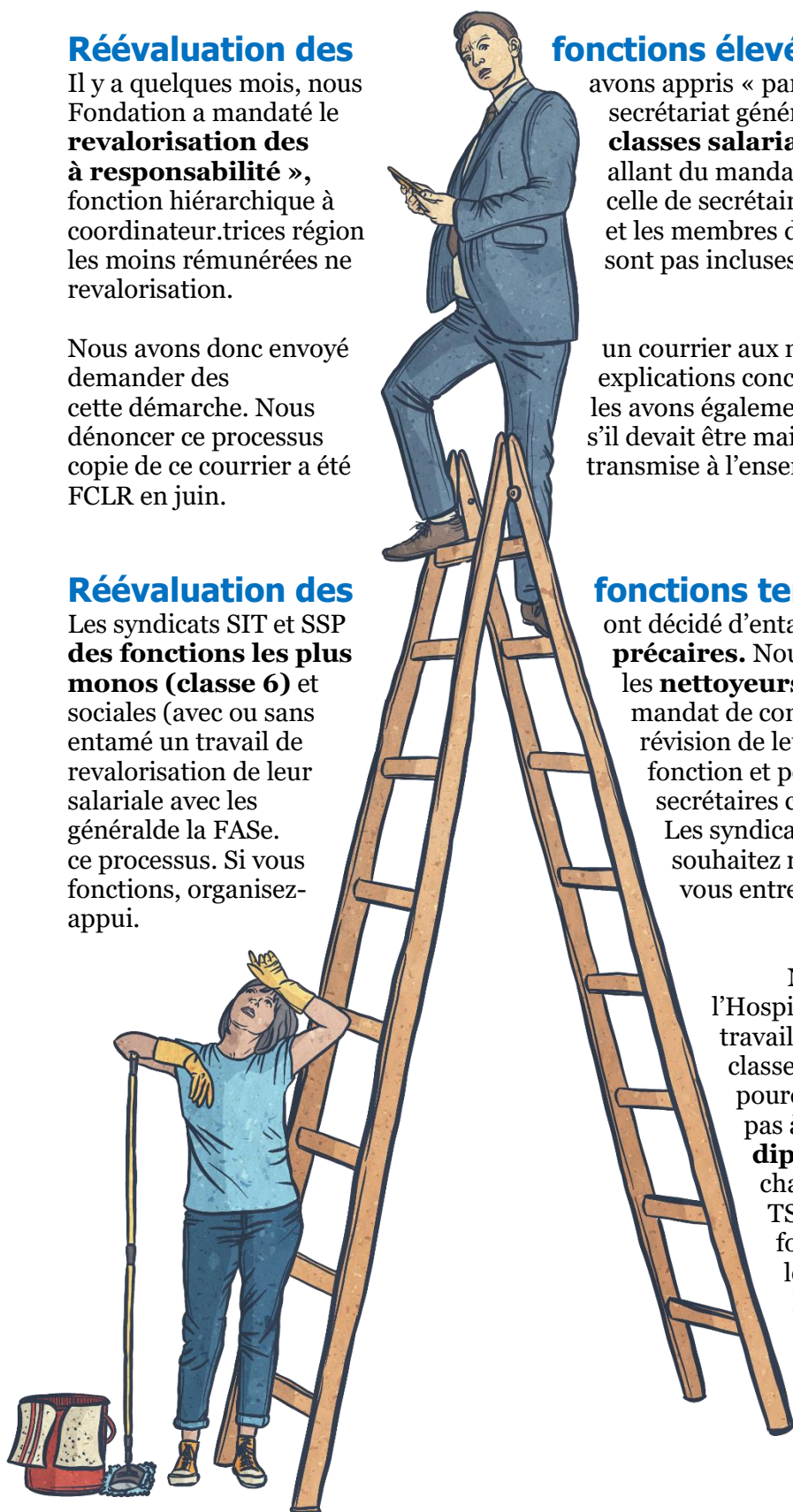
avons appris « par la bande » que le conseil de secrétariat général de la FASE pour étudier la **classes salariales de l'ensemble des fonctions** « allant du mandat de responsable d'équipe avec celle de secrétaire général, en passant par les et les membres du collège de direction. Les fonctions sont pas incluses dans cette démarche de

un courrier aux membres du conseil de fondation pour explications concernant la logique sur laquelle repose les avons également averti.es de notre volonté de s'il devait être maintenu sous sa forme actuelle. Une transmise à l'ensemble du personnel, aux centres et à la

## fonctions terrain

ont décidé d'entamer un travail de **revalorisation précaires**. Nous avons décidé de commencer par les **nettoyeurs-euses (classe 4)**. Les secrétaires mandat de comptabilité) et les comptables ont révision de leur cahier de charges afin d'obtenir une fonction et pour questionner la différence de classe secrétaires comptables affecté.es au secrétariat Les syndicats les accompagnent également dans souhaitez revaloriser la classe salariale de vos vous entre collègues et les syndicats seront là en

Nous vous informons également que l'Hospice Général a obtenu que les travailleur.euses sociaux.ales (TS) passent en classe 16. Les syndicats ne comprennent pas pourquoi cette augmentation ne s'applique pas à l'ensemble des **fonctions avec diplôme HES**. Car le seul critère qui a changé pour permettre de réévaluer les TS de l'Hospice est le degré de formation, pourtant commun à toutes les personnes avec un bachelor HES. Le conseil d'Etat botte en touche sur cette question. La FASE a écrit au Conseil d'Etat pour demander la revalorisation de cette fonction.



Nous vous invitons donc à inviter vos collègues concerné-es à participer aux groupes de travail suivants :

- **GT Réévaluation fonction monos : 20 janvier, 18h30 à la MQ Jonction.**
- **GT Réévaluation fonction nettoyeur.ses : 28 janvier à 14h30 à la MQ Carouge**



## Formation certifiante monos

En mars, nous avons entendu parler de ce projet, aux contours encore très flous. Nous avons donc interpellé le secrétariat général de la FASE, afin d'avoir des informations nous permettant de conseiller au mieux nos membres. Notamment sur le type de formation et certification, l'organisme délivrant la formation, une éventuelle professionnalisation de la fonction de monos.

Notre crainte la plus grande est que le secrétariat général transmette un message contradictoire aux personnes intéressées. En effet, si la formation conduit à un CFC d'ASE, il est primordial d'informer les monos que les places d'ASE au sein de la FASE sont peu nombreuses. Une fois la formation acquise, nombre d'entre eux et elles devront trouver du travail ailleurs pour exercer dans leur fonction d'ASE.

Le secrétaire général nous a répondu qu'il ne s'agissait pas de formation certifiante pour devenir moniteur ou monitrice, mais bien d'un projet pilote de tentative de mise en formation certifiante (ASA, ASSC, ASE ou autres) pour des moniteurs ou monitrices qui ne disposent pas de certification secondaire II. Il n'a pas répondu à notre principale inquiétude et nous espérons vivement qu'il s'agit d'une intention louable, sans fausses promesses ni arrière-pensée de forcer l'élargissement des ASE au sein de la FASE.

## TIPEE

En avril, nous avons organisé une réunion pour les lieux ayant quitté Tipee, l'objectif était d'échanger sur les difficultés rencontrées, les pressions, etc. Cette réunion s'est prolongée et ouverte aux autres associations afin de voir s'il y avait un potentiel de mobilisation et de lutte.

A l'issue de cette soirée, les participant.es ont mandaté les syndicats pour organiser un « **speed dating** » pour présenter les outils alternatifs utilisés par les lieux ayant quitté Tipee.

Le speed dating s'est déroulé en juin et a répondu aux questions suivantes :



- Quand quitter Tipee ? En fin d'année civile ou début d'année scolaire par exemple mais quand vous voulez.
- Comment l'annoncer, comment **réagir aux menaces et pressions** du secrétariat général de la FASE ou de sa commune ? Les syndicats ont rédigé des lettres types pour accompagner les centres.
- Quels **outils alternatifs** ? Il y en a plusieurs que nous pouvons vous présenter.

Le groupe de travail Tipee chargeur s'est mis en place, regroupant les différents partenaires. Ce groupe est chargé de la mise en place d'un système afin de charger les données des centres hors Tipee. Nous avons trouvé pertinent d'y avoir une représentation syndicale, Charlène (MQ Aster), Kyo (Préenbulle) et Michaël (MQ Jonction) sont les délégués syndicale-aux.

## Assises des membres du SIT sous contrat FASE



Les membres du SIT sous contrat FASE se retrouvent depuis 1 an, toutes fonctions confondues, militant-es ou simples membres pour débattre et

définir ensemble ce que nous souhaitons, en tant que syndicat, défendre au sein de la FASE, que ce soit des questions à propos des conditions de travail ou de posture professionnelle. Le but est de produire un document en reprenant différents thèmes. Nous avons bien avancé en un an et les assises devraient avoir lieu courant 2025.

**Prochaines réunions de préparation lundis 13 janvier et 17 février de 9h30 à 12h30.**

### Thèmes abordés :

- L'animation socioculturelle et les associations (autonomie associative, structure sans association, associations hors FCLR).
- Organisation des équipes et horizontalité.
- Fonctions (ASE, monos d'encadrement et/ou mono FINC, spécialisation).
- Partenariat au sein de la FASE (partenariat social, institutionnel, représentation du personnel).
- Organisation syndicale.
- Lien entre l'ASC et le TSHM.
- Conditions de travail des fonctions les plus précaires (monos, ludo, technicien-nes, cuistos, nettoyage, secrétaires)

# La Commission Paritaire



## C'est quoi la CP ?

La [commission paritaire](#) est l'organe en charge d'interpréter la CCT, de la faire respecter et qui peut également la modifier. Elle est **composée à part égale de représentants des employeurs et des syndicats**. Vous êtes représentés par : Vital Dorsaz (SIT, MQ Sous l'Etoile), Yohan Hubert (SIT, Villa Tacchini), Julien Souchaud (SIT, MQ Thônex), Silvio Albino (SSP, MQ Jonction), Alice Lefrançois (secrétaire SIT), Joël Varone (secrétaire SSP).

Pour **contacter la CP** : [paritaire@fase.ch](mailto:paritaire@fase.ch) qui sera renvoyé aux adresses mails de la

## Activités de la CP

Les 2 délégations ont également validé la **directive formation**, et sont à bout touchant de finaliser la **directive gestion des absences**.

présidence (actuellement Yanne Boggio) et de la vice-présidence (actuellement Alice Lefrançois).

Les **modifications et adaptations amenées à la CCT** sont transmises au personnel par le biais du FASE Hebdo et sont directement intégrées dans le texte de la CCT, disponible sur le site de la FASE. Pour plus d'informations sur le rôle et le fonctionnement de la paritaire, voir l'article 79 de la [CCT](#) et l'annexe 11.

La CP a ajouté à la CCT un **congé en cas de décès d'un parent** peu après la naissance de l'enfant. Il s'agit d'adapter une modification fédérale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cela concerne le décès d'un parent dans la

durée du congé maternité et l'octroi d'un congé au parent survivant.

La CP travaille avec le [deuxième observatoire](#) sur la question du **harcèlement, notamment sexiste et sexuel**. Nous avons constaté la nécessité de mieux informer les collègues de l'existence du deuxième observatoire, votre personne de confiance externe. Et de mieux former l'ensemble du personnel sous contrat FASE à ces questions.



La CP a également produit une fiche d'interprétation pour expliquer les deux manières d'appliquer la majoration pour les **heures supplémentaires**. Pour rappel, les 2 délégations n'ont pas réussi à s'accorder sur le moment auquel la majoration de 50% doit s'appliquer, à la semaine pour les syndicats, et au trimestre pour l'employeur.

Les syndicats ont demandé **que le congé naissance soit augmenté de 2 semaines**. Après que le droit fédéral inscrive un congé paternité de 2 semaines. Cette proposition n'a pas rencontré d'opposition de la part de la délégation employeur, et le parent qui n'a pas accouché a maintenant droit à un **congé naissance de 4 semaines**.

Nous répondons régulièrement à des **saisines de plusieurs collègues ou centre** sur des questions d'interprétation de la CCT ou des désaccords liés à des sanctions.

## Les brèves

### Rencontre des équipes

La secrétaire syndicale et deux militant.es, Chloé et Kyo, ont initié des visites dans les équipes pour parler de l'importance du travail syndical.

Quelques lieux ont déjà convié le syndicat pour une rencontre ouverte à l'ensemble des membres de l'équipe, toutes fonctions confondues. Si vous êtes intéressé-es par cette démarche, n'hésitez pas à contacter Alice.

### Accueil des nouveaux·elles

Invités par le sg FASE, le SIT et le SSP (militants-es et secrétaires syndicaux·ales) participent aux rencontres des personnes récemment engagées. Ces rencontres permettent un survol de l'organisation du personnel, du rôle des syndicats et des dossiers en cours. Nous avons saisi le Conseil de Fondation car la FASE ne nous accord plus qu'une heure de présentation au

lieu d'1h30 et la FCLR s'est également fait raboter du temps au profit des communes.

### Formations CCT

Le SIT a organisé, préparé et conduit un après-midi de formation sur la CCT pour ses membres. La participation à cette formation est en baisse, la nouvelle CCT étant entrée en vigueur depuis 4 ans. Nous vous encourageons à participer à la formation du 7 avril 2025.

### Petits jobs

Inquiets par le remplacement du dispositif « Petits Jobs » par celui des stages XP, nous avons questionné le secrétaire générale sur le maintien des petits jobs qui s'adressent à des jeunes majeurs qui ne sont pas en errance et pour qui le salaire minimum doit être appliqué. Selon notre compréhension, ces petits jobs ne sont pas contractualisés par le secrétariat général de la FASE, mais directement par les associations de centre, ou les communes, voir BAB VIA. Ainsi

pour les équipes TSHM, les petits jobs sont remplacés par les stages XP, qui bénéficie d'une exemption à l'application du salaire minimum, moyennant le strict respect du [cadre](#).

## Création poste directeur développement

Les syndicats ont été très surpris de découvrir l'appel d'offre pour ce poste. Cette fonction n'est pas dans la CCT, et les syndicats pensaient avoir été assez clairs avec l'employeur sur la question du développement de fonctions hors CCT. Et ce n'est pas la réponse du secrétaire général qui nous convenait. En effet son argument réside

dans le fait que ce n'est pas une nouveauté puisque ce poste fait partie du projet de gouvernance et d'organisation voté par le conseil de fondation en 2010. Dommage qu'en 14 ans, l'employeur n'ait pas trouvé le temps d'entamer des discussions avec les syndicats.

## Modification du versement du salaire pour le travail à l'heure

Nous n'avons plus de nouvelle de la FASE à ce sujet. Nous considérons donc qu'il est enterré mais nous ne sommes pas à l'abri des fossoyeurs.

## Informations syndicales

### Congé prénatal

Une pétition a été déposée au Grand Conseil demandant un congé prénatal de 4 semaines. Actuellement, une personne enceinte est presque systématiquement mise en arrêt maladie par son-sa gynécologue avant le terme de la grossesse. Sauf qu'être enceinte ne veut pas dire être malade. Et ces congés maladies amputent le droit aux 720 jours de maladie avec maintien du salaire. Le Grand Conseil a accepté la pétition à l'unanimité et a renvoyé la question au Conseil d'Etat qui doit revenir avec une proposition de loi.



## A VOUS DE JOUER !



Demandez de mettre à l'ordre du jour des colloques un point sur les informations syndicales.

Communiquez-nous les problématiques de terrain.

Rejoignez-nous dans les réunions des militants-es du SIT et aux intersyndicales SIT-SSP.

Participez aux réunions organisées par les syndicats pour le personnel sous contrat FASe.

Invitez-nous dans votre équipe afin de venir présenter le syndicat et les mobilisations en cours.

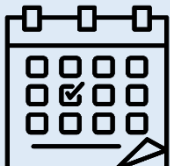
Partagez cette newsletter avec d'autres !



[Syndiquez vos collègues !](#)

## AGENDA

Intersyndicale SIT/SSP : lundi 6 janvier à 9h30



Préparation des **assises** : Prochaine réunion de préparation lundis **13 janvier et 17 février de 9h30 à 12h30.**

**GT Réévaluation fonction monos : lundi 20 janvier, 18h30 à la MQ Jonction**

**GT Réévaluation fonction nettoyeur.ses : mardi 28 janvier à 14h30 à la MQ Carouge**

**Formation « Mandats syndicaux et négociations »**  
Mardi **28 janvier de 9h à 16h30** au SIT.

Prochaine **formation CCT** au SIT le **7 avril de 12h30 à 16h**, sur congé syndical. Inscription auprès de la secrétaire syndicale.



16, rue des Chaudronniers  
Case postale 3135  
1211 Genève 3  
022 818 03 00

**Permanences secteurs Public-Santé-Social**

Mardi de 9h à 12h  
Mercredi de 14h à 17h

[sit-syndicat.ch](http://sit-syndicat.ch)